



La nouvelle est passée dans les médias. M. le maire qui refusait d'ouvrir une 7ème classe, a fini par céder. Notre premier magistrat a annoncé officiellement la création de la classe lors du conseil municipal du 7 septembre. Autre nouvelle positive pour l'école, l'agrandissement de la maternelle se fera bien. Nous avons en effet entendu auparavant, au journal de France 3 Aquitaine du 6 septembre, que le « conseil municipal venait d'acter un projet d'agrandissement de la maternelle de 100 000€ ». Et que financièrement, « il faudra que la commune fasse un choix. » C'est toujours étrange d'apprendre la veille à la télévision, le résultat d'un vote qui doit avoir lieu le lendemain... (lors du conseil du conseil municipal du 7 septembre. NDLR)

De choix il n'y aura pas. Il y aura la classe et l'agrandissement (lire compte rendu du conseil municipal du 7 septembre pages 3 et 4)... La mobilisation des parents a payé! Et ce n'était pas gagné tant la municipalité était parvenue à faire croire aux représentants des parents que le « rectorat ne créera pas de classe pour un an. » Cette diversion pouvait être acceptée quand les effectifs annoncés pour la rentrée étaient de 169 élèves (à 170 élèves une septième classe doit être créée selon les normes de l'éducation nationale). Mais, cet été sont arrivés cinq élèves supplémentaires. Les effectifs ont atteint 174 élèves. Finalement la véritable source du blocage est apparue : il s'agissait du maire qui ne voulait pas entendre parler de classe supplémentaire et qui usait de sa voix prépondérante en tant que responsable des locaux.

M. le maire pensait avoir jusqu'à la Toussaint pour trouver un espace pour une nouvelle classe. Or, il lui a fallu aller plus vite que prévu, pressé une nouvelle fois par les parents et les enseignantes. Le rectorat avait dépêché sur place l'enseignante nouvellement nommée alors qu'il n'y avait toujours pas de local disponible. Le poste pouvait être repris. La majorité municipale a dû donc trouver une solution : **la nouvelle classe sera dans l'ancien siège du club du 3^{ème} âge jouxtant la cantine scolaire.**

Nous évoquons également dans ce 63^{ème} numéro d'ICI :

- La nouvelle augmentation des tickets de cantine scolaire votée lors du conseil municipal du 6 juillet. (lire page 2)
- La station d'épuration de Barrouil qui va être entièrement refaite. (lire page 3)
- Le projet pour rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les locaux municipaux qui reprend les idées que nous avons présentées lors des élections municipales de 2014 et de 2008. (lire page 3)
- Le projet d'agrandissement de l'école maternelle dont nous publions le plan page 4.
- **La gestion du service public de la distribution d'eau courante dont l'excédent continue de grossir pour atteindre 1 114 727, 66€ !!! (lire page 5)**
- L'évaluation du coût des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour l'année scolaire 2016 – 2017. (lire page 6)

Le livre d'André Ducos, Illats, une commune des Graves, sera bientôt intégralement téléchargeable sur notre site internet. Nous avons pris cette décision après notre randonnée du 2 juillet dernier. Ce téléchargement est gratuit comme l'avait souhaité l'auteur.

Bonne lecture à toutes et à tous.
Gilles Baillet

ECOLE

Précision

Toute l'équipe d'ICI tient à saluer le courage et la détermination des parents d'élève qui sont parvenus à faire bouger la municipalité pour la création d'une 7^{ème} classe à l'école d'Illats. Cette action qui améliorera le bien être de nos enfants, ne peut qu'avoir toute notre sympathie car elle rejoint le projet que nous avons porté lors des dernières élections municipales de 2014 et que nous continuons de faire vivre.

L'équipe d'ICI

AU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 6 juillet 2017

1-Attribution d'une subvention au collège de Podensac de 379, 94€.

2-Virement de crédits mise aux normes empiérement des pistes : vote de 500€ de dépense supplémentaire.

3-Augmentations des tickets de cantine :

- Pour les enfants domiciliés sur la commune, le prix passera de 2, 80€ à 2, 85€.
- Pour les enfants domiciliés hors commune, le prix passera de 4, 30€ à 4, 50€.

Pour les adultes, le prix passera de 7€ à 7, 50€.

Nous votons contre ces augmentations car elles ne nous semblent pas justifiées : l'excédent du budget de fonctionnement 2016 était de 203 344€, cela malgré le déficit de la cantine scolaire.

4-Le choix d'un architecte pour les aménagements des bâtiments communaux se porte sur Alain Alvaro. Nous demandons de quels aménagements s'agit-il ?

M. le maire nous explique qu'il s'agit de l'accessibilité de la mairie, des travaux de l'école et de l'agrandissement de la cour de la maternelle dont les plans auraient été validés par les enseignantes. Il devrait nous les présenter en conseil municipal.

5-Mise en place d'une convention de prêt pour le matériel communal : une caution de 250€ sera exigée.

6-Instauration d'une amende forfaitaire verbalisant les dépôts d'ordures sauvages de 130€. Nous signalons de véritables décharges sauvages le long de la ligne électrique parallèle à l'autoroute. M. le troisième adjoint nous répond que ce n'est pas du ressort de la commune puisque le chemin appartient à ERDF pour l'entretien de la ligne. **(Suite à ces débats, ICI avait contacté Enedis par un courrier qui n'a toujours pas de réponse...NDLR)**

Question diverse

Le retour à la semaine de quatre jours et la suppression des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sont évoqués par M. le maire. Le conseil d'école réunit mardi soir (le 4 juillet NDLR)s'est prononcé nettement pour le retour à la semaine de quatre jours : les $\frac{3}{4}$ des parents et la totalité des enseignantes y sont favorables. Mais, hier soir (mercredi 5 juillet NDLR) la communauté de communes s'est réunie et il apparaît que seule 3 communes (Illats, Portets et Loupiac) sur 25 veulent le retour de la semaine de quatre jours. La CdC a décidé de se donner un an pour préserver les contrats des intervenants embauchés. De plus, il y avait un problème le mercredi matin : la mairie était obligée de prévoir à ses frais une garderie. D'autre part, l'année prochaine, les NAP se feront sur des plages horaires de 2 X 1h 30. Il y aura donc moins d'intervenants.

Conseil municipal du 7 septembre 2017

1-Adhésion des communes de Cardan et d'Escoussans à la communauté de communes.

2-Demande d'exploitation et de renouvellement du bail avec GSM (Il y a actuellement une enquête publique pour l'extension du site GSM sur d'autres communes. NDLR) Le loyer annuel sera augmenté : il passe de 1 676€ à 2 500€.

Nous demandons ce que vont devenir les terrains après leur exploitation par GSM. M. le maire nous répond que GSM a reboisé une partie des terrains qui ne sont plus exploités. Mais cela nécessite des apports extérieurs de terre.

3-Aménagement de la station d'épuration de Barrouil : « Il faut refaire entièrement la station ! » déclare M. le maire. Il poursuit : « L'étage n°1 restant ne fonctionne pas efficacement. »

Nous l'interrogeons : « Y-a-t-il eu un défaut dès le départ ? »

M. le maire nous explique que « c'est le système qu'il faut changer. La station n'a jamais vraiment fonctionné. » (A dire vraie, on s'en était rendu compte... NDLR) Il évoque le problème récurrent de l'élimination des graisses.

Par conséquent, le montant total des dépenses pour la station va être bien plus important que prévu : il devrait être de

275 000€ HT soit 330 000€ TTC.

La commune récupérera la TVA. Elle table sur le versement de 60% de subvention de l'Agence du Bassin Adour-Garonne. « *La police de l'eau va intervenir pour accélérer le dossier. Les travaux vont avoir lieu au printemps-été 2018.* » Nous a dit M. le maire. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention du Conseil Départemental (15% du montant HT) : 41 250€
- Subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne (60% du montant HT) : 165 000€
- Autofinancement et emprunt : 68 750€
- TVA récupérée via l'exploitant : 55 000€.

4-Travaux d'aménagement d'accessibilité de la mairie et virement de crédits correspondant : **le montant total de la dépense s'élève à 36 666, 67€ HT soit 44 000€ TTC. Nous approuvons cet aménagement puisqu'il correspond précisément au projet que nous avons défendu lors des élections municipales de 2014 et de 2008.**

La nouvelle entrée de la mairie sera au rez-de-chaussée. Il s'agit de la porte à la droite de l'escalier (photo ci-contre) qui sera élargie et comportera une rampe pour permettre aux fauteuils roulants d'y avoir accès. Une salle d'attente sera aménagée pour garantir une certaine confidentialité aux Illadais. Des places seront réservées aux handicapés sur le parking.

Nous demandons s'il est prévu également un aménagement permettant de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la salle du conseil municipal. M. le maire nous répond : « *Rien n'est prévu. Il faudra porter la personne en fauteuil pour lui permettre de monter les escaliers.* »

Ces travaux d'aménagement ne seront pas subventionnés. La commune doit donc les financer sur ses fonds propres en procédant à des virements de crédits :

- Contrats de prestations de services : 5 000€
- Fêtes et cérémonies : 2 000€
- Transports collectifs : 2 000€
- Dépenses imprévues : 35 000€.



5-Agrandissement de l'école maternelle : le montant de la dépense s'élève à 119 351, 20€ HT soit 143 221, 45€ TTC. Il s'agit d'un agrandissement de la cour de l'école maternelle de 252 m2 pris sur la route communale – qui sera déviée – et sur le premier rang de l'actuel parking. Un nouveau préau de 87 m2 sera construit.

Nous demandons à M. le maire : « *Que va – t – il advenir de l'actuel parking ? Combien de places risquent-elles de disparaître ?* »

Il nous répond : « *Des places vont disparaître. Mais nous allons compenser cela en bétonnant la partie non revêtue qui deviendra un parking à part entière.* »

Des rumeurs qui circulaient sur ce projet d'aménagement jusque là tenu secret, nous inquiétaient. Nous constatons sur le plan que la route communale passera au milieu de l'actuel parking. Nous estimons que la diminution des places de parking sera finalement limitée tout comme les problèmes de circulation. C'est pour ces raisons que nous l'avons voté.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention du Conseil Départemental pour les travaux : 11 000€ mais M. le maire pense qu'il s'agira plutôt de 9 000€.

AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

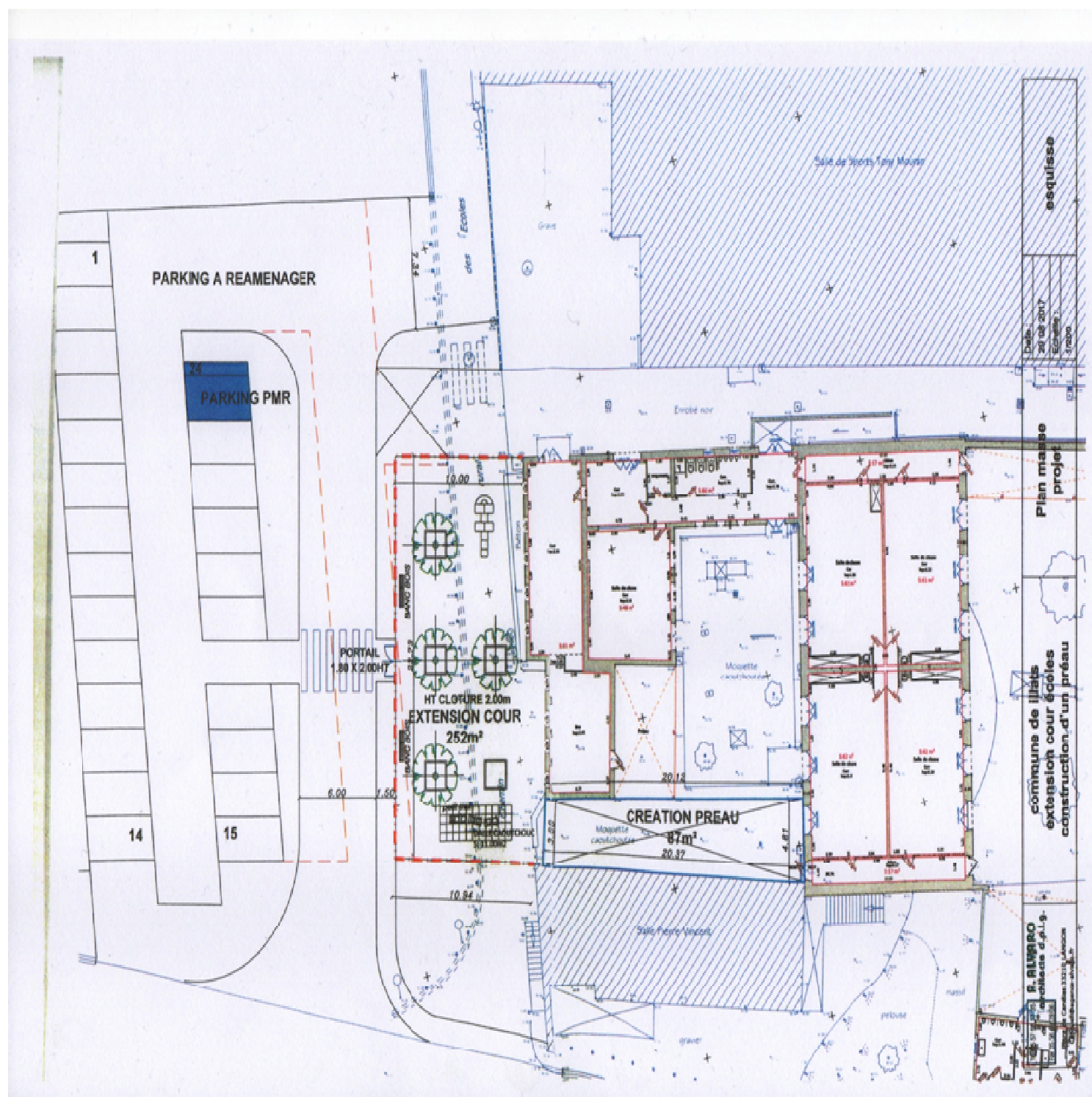
Nous nous étonnons de la faiblesse de la subvention. Pourquoi la commune n'a-t-elle pas signé un contrat d'aménagement d'école avec le Conseil Départemental ? (Ce type de contrat aurait permis à Illats de bénéficier de subventions bien plus importantes. L'avant projet aurait pu être pris en charge par les services du Conseil Départemental : la commune aurait pu faire l'économie des 18 000€ qu'elle a dû verser au programmiste. NDLR)

M. le maire nous répond qu'« il envisage de se garder ce contrat pour financer un gros projet comme la construction d'une nouvelle maternelle. »

Nous lui faisons remarquer que la CAF aurait pu également verser une subvention.

M. le maire nous rétorque : « Je me garde des subventions pour construire une nouvelle classe en dur. »

- Subvention du Conseil Départemental pour le mobilier : 1 150€.
- Autofinancement et emprunt : 131 071, 45€. (Voir plan ci-dessous)



AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

6-M. le maire nous annonce la création d'une 7^{ème} classe à l'école d'Illats. (On comprend que cela lui en coûte puisqu'il évoque le cas de classes à 32 élèves dans le Créonnais. NDLR)

Nous lui demandons quelle solution est envisagée pour l'ouverture de cette classe tout en exprimant notre surprise d'apprendre par un reportage diffusé la veille sur France 3 que le vote pour le projet d'agrandissement de la cour de la maternelle était déjà « acté » et qu'il était mis en balance par la municipalité avec la création de la nouvelle classe.

M. le maire indique que « *la municipalité a jusqu'aux vacances de Toussaint pour trouver une solution mais que vraisemblablement un Algéco sera loué.* » Il nous dira également – soutenu par M. le 3^{ème} adjoint – qu' « *il n'y a pas de mise en balance entre l'Algéco et l'extension de la cour de la maternelle. Ceux sont deux choses différentes qui n'ont rien à voir.* » (Dès le début de la

semaine suivante, le rectorat envoya une enseignante. Il fallut que les parents hâtent la mairie afin qu'elle trouve une solution rapide pour la nouvelle classe car le risque était grand que le poste soit repris... Finalement, c'est la salle de réunion du club du 3^{ème} âge qui accueillera la 7^{ème} classe. NDLR)

Questions diverses

1-Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2016.

2-Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2016.

3-Demande d'acquisition de chemins ruraux par des particuliers.

Vote du conseil municipal : oui 4 ; non 7 ; blancs et nuls 3. Il n'y aura donc pas de vente des chemins ruraux.

CONSOMMATION

Gestion de la distribution d'eau courante : le prix pour une consommation moyenne de 120 m3 augmente de 1, 12€ et l'excédent budgétaire du syndicat des eaux de Budos est maintenant de 1 163 164, 06€... Vous ne rêvez pas !!!

Dans le rapport sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau courante 2016 – disponible au syndicat des eaux de Budos -, nous constatons une augmentation du prix de l'eau de 1, 12€ pour une consommation de 120 m3. L'année dernière, il avait baissé de 31, 19€ pour atteindre 252, 16€. Cette année, une famille de quatre personnes a payé en moyenne 253, 28€. La société concessionnaire – Suez – a augmenté sa part de 0, 27€ et l'Agence du Bassin Adour – Garonne sa redevance de 0, 6€. La part du syndicat des eaux est restée égale à 82, 95€.

L'excédent budgétaire a atteint pour l'exercice 2016, 1 163 194, 06€, selon le compte administratif du syndicat des eaux de Budos voté le 18 avril 2017 !!! Les 190 263, 92€ d'investissements pour financer des travaux sur le réseau n'ont en rien empêché l'excédent de croître. Ce dernier était d' 1 114 727, 66€ en 2015.

Il faudra vérifier ce qu'il adviendra de cette somme considérable quand notre syndicat des eaux fusionnera avec d'autres communes l'année prochaine. Il ne faudra pas hésiter non plus à rappeler aux élus de la majorité municipale l'existence de ce méga excédent lorsqu'ils parleront d'augmenter les prix à la consommation pour financer l'augmentation des prix de Bordeaux Métropole, propriétaire des sources de Budos et qui vend, à ce titre, l'eau au syndicat...

Evaluation du bilan financier des Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) 2016 – 2017

Nous avons présenté dans nos numéros précédents d'ICI une estimation du coût pour la commune des différents intervenants dans le cadre des NAP pour le premier et le second trimestre. Nous établissons une évaluation du bilan financier des NAP pour toute l'année scolaire 2016 – 2017.

Dépenses	Recettes
Coût des intervenants : 26 788, 13€	Fonds d'amorçage des NAP : 7 950€ (50€/élève X 159 élèves)
Coût des interventions du personnel municipal : 7 425€ (Nous reprenons les chiffres de l'année dernière car il n'y a pas eu plus d'interventions du personnel municipal NDLR.)	Aide-CAF : 8 586€ (54€/élève X 159 élèves)
	Participation des parents : 7 000€ (Elle peut avoir baissé par rapport à l'année scolaire 2015 – 2016 NDLR.)
Total : 34 213, 13€	Total : 23 536€

Les NAP ont coûté à la commune autour de 10 677, 13€ pour l'année scolaire 2016 – 2017. L'année dernière, nous avons estimé la somme à plus de 12 000€. L'année prochaine, les NAP vont coûter encore moins cher : il y aura 174 élèves à l'école donc les aides de l'Etat (50€/enfant) et celles de la CAF (54€/enfant) vont mécaniquement augmenter.

Interventions dans le cadre des NAP	Coût pour la commune au 3 ^{ème} trimestre	Coût pour la commune pour l'année scolaire 2016 – 2017
Intervenante couture n°1 (38€/h)	1 254€	3 876€
Intervenante couture n°2 (38€/h)		456€ (au 1 ^{er} trimestre uniquement)
Football (20€/h)	660€	2 060€
Basket (20€/h)	660€	2 060€
Arts plastiques (38€/h)	1 254€	3 876€
Musiques (38€/h)	418€	1 292€
Théâtre (Salaire annualisé)	810€	2 430, 13€
Cuisine (38€/h)		418€ (au 1 ^{er} trimestre uniquement)
Animation (38€/h)		456€ (au 2 ^{ème} trimestre uniquement)
Tennis (20€/h)	220€	680€
Intervenants CdC (10€/h)	440€	1 140€ (dont 12 séances de préparation annuelle)
Botanique (38€/h)	836€	2 584€
Informatique/Généalogie/photographie (20€/h)	660€	2 040€
Anglais (38€/h)		836€ (au 1 ^{er} trimestre uniquement)
Occitan (38€/h)	836€	1 292€
Animation brésilienne (38€/h)	418€	874€
Athlétisme (38€/h)	418€	418€
Animation (38€/h)		456€ (au 2 ^{ème} trimestre uniquement)
Total	8 884€	26 788, 13€

Précision : Les intervenants ne perçoivent pas 38€/h mais 20€. Les 18€ restants sont les cotisations sociales que la mairie paye.